



Commune de COMBS LA VILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 juin 2020

Délibération n° 14

Date de convocation

28.05.2020

Date d'affichage

28.05.2020

**Nombre de
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 35

votants : 35

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal aux conseils de la vie sociale du foyer d'accueil médicalisé « Résidence Idalion » et de l'association « Les Maisons de l'Aria »

L'an deux mil vingt, le quatre juin, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique.

Présents

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – M. J. SAMINGO – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUÏ – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND – M. E. ALAMAMY – M. Y. LERAY – M. C. YOUNBI NGAMO – M. J. RANQUE – Mme C. VIVIAN – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – Mme H. KIRCALI – Mme A. ADJELI – M. D. ROUSSAUX – Mme A. MEJIAS – M. P. PELLOUX.

Madame Marie-Martine SALLES a été élue secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121-21, L. 2121-29 et L. 2121-33,

VU le règlement intérieur du conseil de la vie sociale du foyer d'accueil médicalisé « Résidence Idalion » qui prévoit la représentation de la commune par un membre élu,

VU le règlement intérieur du conseil de la vie sociale de l'association pour la rééducation et l'insertion des autistes (ARIA) qui prévoit la représentation de la commune par un membre élu,

CONSIDERANT que suite au scrutin du 15 mars 2020 et au renouvellement du conseil municipal, il convient de procéder à la désignation d'un élu au sein de chacun de ces organismes,

CONSIDERANT que s'est portée candidate :

Pour la Résidence Idalion : Mme Murielle GOTIN

Pour l'association « Les maisons de l'Aria » : Mme Murielle GOTIN

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

PROCEDE à l'élection des représentants de la Commune aux conseils de la vie sociale,

Pour la Résidence Idalion :

- Nombre de votants 35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls/
- Nombre de suffrages exprimés 35
- Majorité absolue18

A obtenu : 35 voix

- Mme Murielle GOTIN

Pour l'association ARIA:

- Nombre de votants35
- Nombre de bulletins blancs ou nuls/
- Nombre de suffrages exprimés35
- Majorité absolue18

A obtenu : 35 voix,

- Mme Murielle GOTIN

EST DÉCLARÉE ELUE

Pour la Résidence Idalion :

- Mme Murielle GOTIN

Pour l'association ARIA :

- Mme Murielle GOTIN

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 04 juin 2020

Le Maire
Guy GEOFFROY

Signé